



Critères d'attributions des subventions

- Signature de la Charte de la Vie associative
- Montant de la demande
- Budget de l'association
- Nombre de jeunes Bonimontains participants aux activités
- Activité n'existant pas sur la commune de Montbonnot
- Tarif adapté suivant quotient (remboursement de l'écart)
- Développement culturel ou sportif
- Activité à but caritatif ou humanitaire
- Retombées médiatiques
- Montant minimum accordé 150 euros
- Les associations devront obligatoirement nous fournir le montant de leurs cotisations
- Présentation d'un dossier de demande de subventions complet comprenant :
 - ✓ Un bilan moral
 - ✓ Un bilan financier de l'année écoulée
 - ✓ Les prévisions budgétaires pour la saison à venir